

Chubb

POWERED BY **API GROUP**

Équipiers évacuation



L'ÉVACUATION

LES CAUSES D'ÉVACUATION

- Le feu et la fumée.
- L'émission de gaz toxique.
- Les catastrophes naturelles.
- L'alerte à la bombe.
- La coupure électrique prolongée.

LES MOYENS D'ÉVACUATION ET DE MISE À L'ABRI



Plans d'évacuation et consignes de sécurité



Déclencheurs manuels et système de déverrouillage des issues de secours



Balisage d'évacuation



Éclairage de sécurité



Espaces d'attente sécurisés

LES DIFFÉRENTES FORMES D'ÉVACUATION

Évacuation générale

Évacuer totalement un bâtiment quand il y a des risques pour les personnes.

Évacuation partielle

Évacuer le personnel d'un endroit en cas d'incendie pendant que l'équipe de 1^{ère} intervention se charge de son éventuelle extinction sans pour cela effectuer une évacuation générale.

Mise à l'abri

C'est le confinement en lieu sûr des occupants lorsqu'une évacuation est difficile (personnes dites sensibles, insuffisance de sorties, sorties inutilisables...).

ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

LES ACTEURS DE L'ÉVACUATION

Chargé d'évacuation



- Donne l'ordre d'évacuation.
- S'assure de la bonne transmission de l'alerte.
- Reçoit les comptes-rendus des guides et serre-files.
- Rend compte des résultats de l'évacuation aux secours extérieurs.
- Précise la présence, le nombre et la localisation des personnes à mobilité réduite.

Guide



- Transmet l'ordre d'évacuation du secteur.
- Regroupe les occupants avant de quitter le secteur.
- Fait aider les personnes ayant un handicap.
- Précise l'itinéraire à emprunter.
- Conduit le groupe au point de rassemblement.
- Fait le comptage.

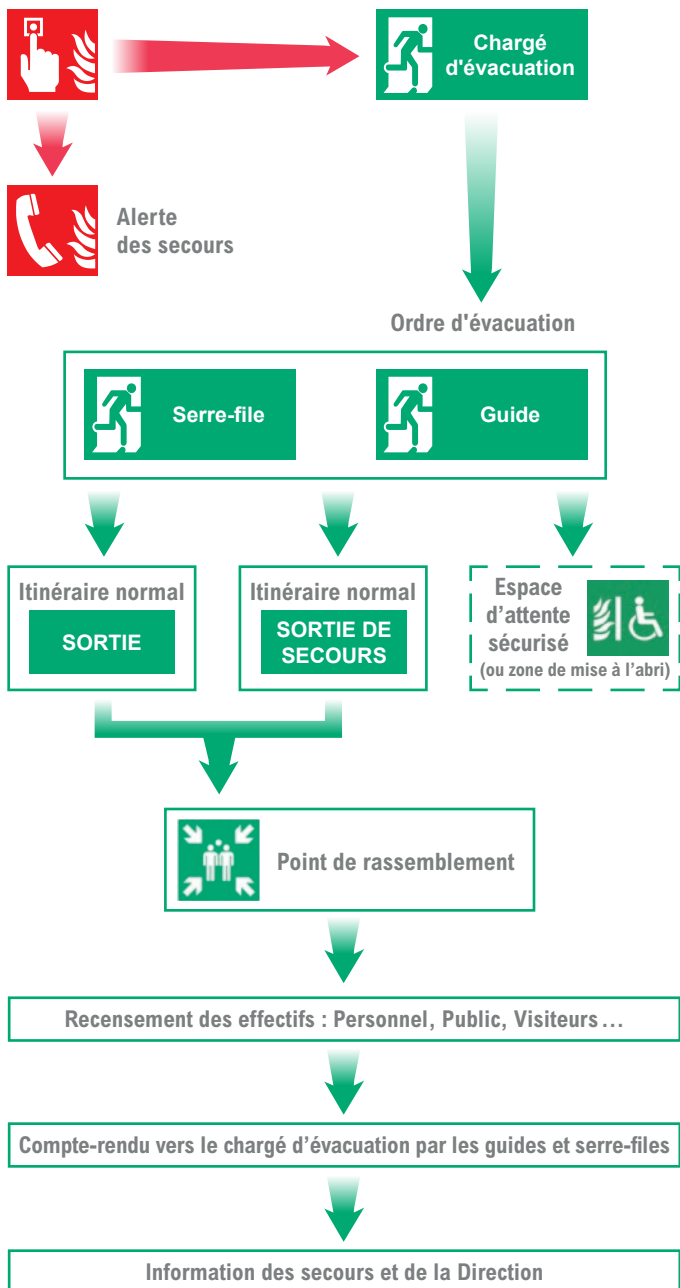
Serre-file



- Effectue un ratissage complet de son secteur.
- Fait aider les personnes ayant un handicap.
- Empêche les personnes de prendre l'ascenseur.
- Empêche les retours en arrière.
- Ferme les portes et fenêtres.
- Rend compte au chargé d'évacuation de l'état de sa zone.

ORGANISATION DE L'ÉVACUATION

LE SCHÉMA ALARME - ALERTE - INTERVENTION



PRÉVENTION & CONSIGNES

L'ALARME



- L'alarme est un signal sonore ayant pour objectif de prévenir les occupants d'évacuer les locaux.
- L'alarme est interne à l'établissement.
- L'alarme peut être donnée :
 - par un témoin,
 - en actionnant un déclencheur manuel,
 - par téléphone

L'ALERTE



- L'alerte est l'action de demander l'intervention d'un service public de secours (sapeurs-pompiers par exemple).
- L'alerte est externe à l'établissement.
- L'alerte peut être donnée :
 - par téléphone (fixe ou mobile),
 - par une ligne directe.

LES BONNES ACTIONS

- En cas d'évacuation, il ne faut jamais revenir en arrière, ni utiliser les ascenseurs ou monte-charge, prenez les escaliers.
- Le serre-file doit veiller à fermer les portes et fenêtres pour limiter la propagation du feu.

EN CAS D'INCENDIE

- Gardez votre calme.
- Donnez l'alarme et/ou faites alerter les secours.
- Téléphonnez au [REDACTED]
- Si vous le pouvez attaquez le feu à la base des flammes au moyens des extincteurs. Ne prenez pas de risques.

VOS POINTS DE RASSEMBLEMENT

- Localisation du point de rassemblement. [REDACTED]



TÉLÉPHONES UTILES



Numéro d'urgence interne



Numéro pour personnes malentendantes



Numéro d'urgence européen



Sapeurs-pompiers



Police



SAMU

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1. Lorsque l'on donne l'alarme, on prévient :

- A Les sapeurs-pompiers.
- B Les occupants du bâtiment.
- C Le chef d'établissement.

2. Dès l'audition du signal d'alarme :

- A Je reste à mon poste de travail en attendant les ordres.
- B J'évacue le bâtiment.
- C J'attends l'arrivée des sapeurs-pompiers.

3. Pour donner l'alarme vous pouvez :

- A Crier "Au Feu !".
- B Appuyer sur un déclencheur manuel.
- C Prévenir l'accueil ou le poste de sécurité.

4. Quelle est la fonction des BAES :

- A Signaler le cheminement d'évacuation.
- B Donner l'alarme.
- C Évacuer les fumées.

5. Qui doit s'assurer que personne ne revient en arrière :

- A Le chef d'établissement.
- B Le guide.
- C Le serre-file.

6. Où doit-on se rendre en cas d'évacuation :

- A Au point de réunion.
- B Au point tapitre.
- C Au point de rassemblement.

Réponses : 1B, 2B, 3B et C, 4A, 5C, 6C.

Chubb

POWERED BY **API GROUP**

Chubb France, Société par actions simplifiée au capital social de 32 576 460 €. RCS Pontoise 702 000 522.
Parc Saint Christophe - 10 avenue de l'Entreprise
95862 Cergy-Pontoise Cedex.

AVERTISSEMENT : Soucieux de l'amélioration constante de nos produits qui doivent être mis en œuvre en respectant les réglementations en vigueur, nous nous réservons le droit de modifier à tous moments les informations contenues dans ce document. Le non-respect ou la mauvaise utilisation des informations contenues dans ce document ne peut en aucun cas engager la responsabilité de notre société. Dans la mesure où les textes, dessins et modèles, graphiques, données reproduits dans ce document seraient susceptibles de protection au titre de la propriété intellectuelle et dès lors que le Code de la Propriété Intellectuelle n'autorise, au terme de l'article L.122-5 2° et 3° a), d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement des auteurs ou de leurs ayants droit ou ayants cause est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Les marques et noms cités sont la propriété de leur titulaires respectifs et ne sont utilisés qu'à titre de référence. L'utilisation des marques ou des noms ne présume pas l'approbation des propriétaires des dites marques ou noms. © Chubb Fire & Security 2024. All Rights Reserved.